

## Formation de **TECHNICIEN SUPERIEUR DU BÂTIMENT** (Option étude de prix)

Formation validée par un titre enregistré au RNCP (n° 34887) pour un niveau 5, équivalent Bac+2

### SOMMAIRE :

- Informations générales p 1
- Descriptif de la profession p 2
- Référentiel de la formation p 4
- Conditions d'obtention du titre p 7
- CGV p 8

### Objectifs pédagogiques :

- **Étudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel**
- **Répondre à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel**
- **Contrôler et optimiser la réponse à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment**

### Formalisation à l'issue de la formation :

Titre de **Technicien supérieur du bâtiment, option étude de prix**, enregistré au RNCP le 15 avril 2020 pour un niveau 5, (équivalent bac+2), jusqu'au 15 avril 2025.

### Les conditions d'obtention du titre (voir p8):

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP). Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de CCP ou suite à un parcours de formation.

### Date et Lieu :

Du 21 septembre 2023 au 29 avril 2024.

Aactes & Formations : 3 rue du Tonnelier 44800 Saint Herblain

### Durée de la formation : 1022 h

- ✓ 819 heures de formation théorique dont 19h examen
- ✓ 203 heures en entreprise.

### Stage en entreprise :

Du 13 mars au 23 avril 2024 (6 semaines)

### Horaires des cours : 9h-12h30 et 13h30-17h00.

Le centre est fermé entre 12h40 et 13h20.

### Contact – équipe encadrante :

Cindy PARPAILLON : responsable administrative

Marine GUERIN : responsable formation

Vincent LOUET : coordinateur pédagogique

Christophe THOMIN : directeur

Tel : **02.28.03.19.53**

Mail : [contact@aactesetformations.com](mailto:contact@aactesetformations.com)

Lieu : A&F : 3 rue du Tonnelier 44800 Saint Herblain

### Publics :

Salarié.e, Licencié.e économique, CSP,

Demandeur.se d'Emploi, Travailleur.se Handicapé.e

[Formation éligible au Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)

### Montant des frais :

Coût pédagogique : **10 647€ - Remise et financement externe selon statut : consultez-nous pour en savoir plus**

### Pré requis :

Être majeur, niveau bac souhaité mais pas obligatoire, parler et écrire le français, manipuler des chiffres et utiliser des ordres de grandeurs, utiliser les technologies de l'information et la bureautique.

### Modalités de recrutement :

Tests + entretien individuel, CV + lettre de motivation

### Modalités et délai d'accès :

Inscription effective quand la prise en charge est bien reçue par nos services.

- Cf. modalités des prises en charge des différents financeurs

### Modalités pédagogiques :

Cours en face et face avec un formateur. Théories + Exercices de mise en application. Formation en présentiel.

### Nos engagements :

- une station de travail par apprenant,
- des logiciels à jour,
- cours d'informatique de 18 personnes maximum

### Personnes par session :

12 personnes minimum, 34 personnes maximum

**Nous accueillons des personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**

**Contactez notre Référent Handicap, Marine GUERIN :**

**02 28 03 19 53**

## DESRIPTIF DE LA PROFESSION

Le technicien supérieur du bâtiment en étude de prix réalise les études techniques et financières d'un projet de construction. Il intervient en entreprise, en tous corps d'état ou dans une spécialité.

Il étudie le dossier de consultation des entreprises (DCE) que lui a remis son supérieur, dans le but de réaliser l'offre de prix et le mémoire technique. Pour cela, il réalise les métrés des ouvrages et consulte les fournisseurs ou les sous-traitants afin d'obtenir les informations techniques et financières nécessaires à l'établissement de son offre.

Il détermine ensuite les procédés techniques et l'organisation de chantier. Il étudie la conformité technique et réglementaire de ses propositions. Il peut se déplacer sur le lieu du chantier afin de bien appréhender les différentes contraintes du site qui devront être prises en compte dans l'offre de prix. Pour une opération de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'état des lieux afin de valider les choix techniques et/ou modes opératoires par exemple.

Il réalise l'étude de prix aux déboursés, en détaillant les coûts en matériel, matériaux et main d'œuvre. Il calcule ainsi les prix de vente des ouvrages, puis il rédige la partie technique du mémoire technique en exposant les choix techniques et modes opératoires proposés. Il met au point l'offre de prix avec ses supérieurs hiérarchiques d'un point de vue commercial et peut être amené à participer aux réunions de négociation avec le maître d'ouvrage afin de la défendre.

Enfin, le technicien collecte les bilans des affaires réalisées et établit des ratios afin de constituer pour l'entreprise une base de référence qui permettra de vérifier et de sécuriser les offres de prix ultérieures.

Le technicien Étude de prix travaille au sein d'une entreprise du bâtiment. Il travaille en collaboration avec son supérieur hiérarchique. Le technicien est soumis fréquemment à des contraintes de respect de délai. Les principales activités exercées sont les suivantes :

### **Étudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel :**

Le technicien supérieur en bâtiment réalise le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique. Il s'occupe également d'établir le relevé et la description d'un bâtiment existant. Il établit la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation.

### **Répondre à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel :**

Afin de répondre à l'appel d'offre, le technicien définit l'organisation du chantier de construction. Il est chargé de réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique. Il est en relation avec les fournisseurs ou les sous-traitants, qu'il consulte pour les projets de bâtiment. Le technicien supérieur en bâtiment calcule le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment.

### **Contrôler et optimiser la réponse à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment :**

Fort de ses connaissances techniques et en collaboration avec l'équipe projet et les bureaux d'études, le technicien argumenter l'offre de prix du projet de construction. Il étudie les variantes et optimiser les modes opératoires pour le projet de bâtiment. Enfin, il réalise le bilan de l'affaire.

### **Ce métier s'exerce dans les secteurs privé et public.**

Dans le privé, le Technicien supérieur du bâtiment travaille au sein d'une entreprise du bâtiment et/ou de la construction, dans le secteur du gros œuvre, de l'aménagement finitions ou au sein d'un cabinet d'architecture ou d'un bureau d'études spécialisées. Dans le secteur public, il peut être employé par les municipalités, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux ou les offices HLM.

Le Technicien du bâtiment travaille en équipe, en collaboration avec les architectes, les ingénieurs ou les commerciaux. Il est en contact avec les bureaux d'études.

Le respect des délais conditionne beaucoup la charge de travail et impose parfois de travailler dans des délais très courts appelés : « les charrettes ».

### **Évolution de carrière :**

L'obtention du titre professionnel permet d'accéder à des emplois de technicien études de prix, métreur, technicien métreur, chargé d'études, chargé d'affaires

Codes ROME associés :

- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- F1108 - Métré de la construction

### **Certification :**

Le certificateur du TP - Technicien supérieur du bâtiment, option étude de prix est le MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION. Aactes & Formations dispose de l'habilitation pour former et organiser l'évaluation.

Le référentiel du titre professionnel est consultable via le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34887/>

## RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

| <b>CCP n° 1 : ÉTUDIER ET MÉTRER UN PROJET DE BÂTIMENT TRAITÉ EN BIM OU EN CONVENTIONNEL</b>  |  |  |
|--|--|--|
| <b>DURÉE : 479,5 heures</b>  |  |  |
| <b>OBJECTIF :</b> Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique, Établir le relevé et la description d'un bâtiment existant, Établir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation   |  |  |
| <b>MODALITÉS D'ÉVALUATION :</b><br>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :<br>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)<br>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat<br>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation |  |  |
| Module   | Libellé  | Éléments de contenu  |
| 1.1  | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique | Extraire des métrés, assurer la traçabilité.<br>Connaissances liées aux métrés, organiser l'étude. Calcul de surface. Réalisation d'un croquis. Décomposer le TCE. Réaliser un tableau de prestation. Réaliser un plan de repérage. Savoir faire les relevés et le quantitatif à partir d'un fichier DWG et d'un plan de repérage. |
| 1.2  | Établir le relevé et la description d'un bâtiment existant                                 | Connaissances du mode constructif bâti ancien. Technologie du bâtiment. Eco construction. Connaissances des conventions de dessin. Communiquer avec les divers interlocuteurs. Connaissance techno TCE hors lot technique. Normes DTU  |
| 1.3  | Établir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation           | Fiches INIES. Calcul RDM basique. ERP. Réglementation  |

| <b>CCP n° 2 : RÉPONDRE À L'APPEL D'OFFRES D'UN PROJET DE BÂTIMENT TRAITÉ EN BIM OU EN CONVENTIONNEL</b>  |   |  |
|--|---|--|
| <b>DURÉE : 157,5 heures</b>  |   |  |
| <b>OBJECTIF :</b> Définir l'organisation d'un chantier de construction. Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique. Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment.<br>Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment  |   |  |
| <b>MODALITÉ D'ÉVALUATION:</b><br>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :<br>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)<br>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat<br>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation |   |  |
| Module   | Libellé   | Éléments de contenu  |
| 2.1  | Définir l'organisation d'un chantier de construction                        | Gérer les informations nécessaires à l'avancement des travaux, Connaissances en technologie TCE  |
| 2.2  | Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment | Planification, GANTT, Excel, Modificatif thermique, modificatif structurel. Visite en entreprise |
| 2.3  | Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment             | Déboursé sec, utilisation du logiciel MIAO pour calculer   |

| <b>CCP N°3 : CONTRÔLER ET OPTIMISER LA RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRES D'UN PROJET DE BÂTIMENT</b>   |   |  |
|---|---|--|
| <b>DURÉE : 147 heures</b>   |   |  |
| <b>OBJECTIF :</b> Argumenter l'offre de prix du projet de construction. Étudier les variantes et optimiser les modes opératoires pour un projet de bâtiment. Réaliser le bilan de l'affaire   |   |  |
| <b>MODALITÉ D'ÉVALUATION :</b><br>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :<br>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)<br>b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat<br>c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation |   |  |
| Module  | Libellé   | Éléments de contenu  |
| 3.1   | Argumenter l'offre de prix du projet de construction                                | Argumentation d'un projet en mise en situation. Préparer son argumentation                     |
| 3.2   | Étudier les variantes et optimiser les modes opératoires pour un projet de bâtiment | Proposition variantes, études du DCE, les variantes dans MIAO, vérifications des normes DTU    |
| 3.3   | Réaliser le bilan de l'affaire  | Gérer la bibliothèque d'article, MIAO, calcul de ratio entre ouvrage et prix au m <sup>2</sup> |

| <b>ÉVALUATIONS SOMMATIVES :</b> Obtenir le titre de TECHNICIEN SUPERIEUR DU BÂTIMENT (Option étude de prix) |   |  |
|---|---|--|
| <b>DURÉE :</b> 19 heures au centre + 16 heures de préparation   |   |  |
| <b>OBJECTIF :</b> Valider les savoirs faire et les compétences acquis durant la Formation.                  |   |  |
| <b>MODALITÉ D'ÉVALUATION:</b> Mise en situation professionnelle simulée, Soutenance devant le jury          |   |  |
|   | Libellé                                   | Éléments de contenu  |
|   | Mise en situation professionnelle simulée | En 4 phases :<br>1) Relevé de l'existant 00h20min<br>2) Étude technique et métré 07h00min<br>3) Étude de prix 7h00min<br>4) Optimiser l'offre de prix 4h00 min   |
|   | Entretien technique                       | L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.<br>Le jury questionne le candidat sur ses travaux. 00h20min |
|   | Soutenance                                | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel 00h10/00h20min  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Période de stage :</b> Mise en application en situation réelle                                  |  |  |
| <b>DURÉE :</b> 203 heures en entreprise  |  |  |
| <b>OBJECTIF :</b> Valider les savoirs faire et les compétences acquis durant la Formation.         |  |  |
| <b>MODALITÉ D'ÉVALUATION:</b> Évaluation en entreprise/Visite de stage dans le livret d'évaluation |  |  |

| <b>Récapitulatif des logiciels étudiés</b>  |  |   |
|---|--|---|
| Cours en face à face avec un formateur, exercices, mise en application (Tutorée). |  |   |
|   |  | Éléments de contenu   |
| Excel   |  | Créer les outils nécessaires à la formation du stagiaire. Tableau de mètres |
| Autocad   |  | Lire les plans, récupérer des informations et faire des plans de repérage   |
| MIAO  |  | Réaliser une bibliothèque pour logiciel de dessin, CCTP                     |

| <b>Accompagnement</b> |   |   |
|-----------------------|---|---|
|                       | Libellé   | Éléments de contenu   |
|                       | Visite de stage   | Le centre de formation dépêchera un tuteur qui évaluera l'apprenant sur son poste de travail  |
|                       | Accompagnement pédagogique                                    | Bilan collectif à mi-parcours, rendez-vous individuel à la demande<br>Plateforme de formation, matériauthèque et bibliothèque à disposition. Aide à la recherche de stage |
|                       | Accompagnement administratif                                  | Aide à la rémunération individuelle, etc...   |
|                       | Accompagnement FOAD (distanciel) (si besoin dans le parcours) | Suivi pédagogique et technique par un tuteur et/ou le formateur référent, plateforme de formation en ligne...   |

Document remis à titre indicatif. Aactes & Formations se réserve le droit de modifier la répartition des heures.

## Conditions d'obtention de la certification :

### Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Le référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation est consultable via le lien suivant :

<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/20320/146463>

Il explique en détail l'organisation de chaque épreuve pour chacun des blocs/CCP.

Référentiel de certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34887/>

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**1. Remplacements / Annulations / Reports**

**Formations courtes (moins de 3 mois) et entreprises :**

1.1.1 Toute session de formation commencée est due en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

1.1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les sessions intra-entreprises et pour les sessions inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.1.3 Aactes & Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

**Aactes & Formations** informe l'organisation signataire du contrat a minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

**Formations longues certifiantes :**

**1.2.1 :** Si par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue (accident ou maladie grave), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le présent contrat sera résilié à réception des justificatifs appropriés. Dans ce cas, les prestations seront rémunérées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

**1.2.2 :** En revanche, en cas d'abandon ou de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire pour tout autre motif, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

- solde des prestations au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat,
- versement, à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 30 % du coût restant.
- 

**1.2.3 :** La convention pourra également être résiliée par l'organisme de formation en cas de non-paiement ou de retard de paiement d'une seule mensualité telle que fixée à l'article 7 ci-dessus. Dans ce cas, le contrat sera résolu de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, sans autre formalité judiciaire et selon les modalités financières précisées au 1.2.2

**2. Règlement de la formation**

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session ou devra être réglée selon les conditions

déterminées dans la proposition commerciale et au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme financeur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. (cf. conditions financières du contrat ou de la convention)

2.3 Pour les sessions intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre **Aactes & Formations** et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € net par personne supplémentaire.

**3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation**

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de **Aactes & Formations**, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de **Aactes & Formations**.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité l'action de formation à laquelle il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stagiaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission à l'action de formation.

**4. Moyens pédagogiques et techniques**

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de Aactes & Formations. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de Aactes & Formations.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de Aactes & Formations sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client (le stagiaire) s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Aactes & Formations cédant ou en communiquant ces documents.



## **5. Acceptation des CGV**

La participation à une session de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

## **6. Informatique et libertés**

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Aactes & Formations en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Aactes & Formations pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Aactes & Formations.

## **7. Communication**

Le client autorise expressément Aactes & Formations et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## **8. Données personnelles**

Aactes & Formations prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients/stagiaires et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

## **9. Loi applicable**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Aactes & Formations et ses clients relèvent de la loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Aactes & Formations qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **10. Élection de domicile**

L'élection de domicile est faite par Aactes & Formations à son siège social au 3 rue du Tonnelier, 44805 SAINT HERBLAIN.

(CGV actualisées le 22/11/2019)